Les terrasses

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.
Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Les mobiliers et éléments divers de la terrasse

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.
Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Vente d'alcool

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service des Licences et Débits de boissons au 04 67 07 73 35 ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Cerfas selon les types de travaux

Modifications (intérieur, façades, devantures, travaux de peinture, pose de baie vitrée, de rideau, de store…)
Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.
Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Pose ou remplacement d'enseigne perpendiculaire ou à plat

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.
Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Plus d'infos

Commerces de proximité: Commerces de proximité
Adresse : Hôtel de Ville
16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots
Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Site ville
Site tourisme
Téléphone 04 67 07 73 35
Mail

Le Pays de l'Or vous propose geosphere :
L'Agglomération du Pays de l'Or vous propose **geosphere**, un service en ligne gratuit et accessible 7j/7 et 24h/24 pour vos démarches d'urbanisme.
L'Agglomération du Pays de l'Or propose pour toutes les communes du territoire un nouveau service en ligne qui permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.
Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Plus besoin de se déplacer en mairie ou de poster vos dossiers, il suffit de se connecter et de créer un compte sur **geosphere** .
Et toujours sur Servicepublic.fr :

Afin d'avoir des documents à jour, voici les informations consultables sur le site servicepublic.fr :

Déclaration annuelle de TGAP : formulaire n° 2020-TGAP-SD (cerfa n°16045)

Accéder au Formulaire

Ce formulaire doit être rempli afin de **déclarer la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)**.
Il intègre l'ensemble des composantes de la TGAP.
Cette déclaration doit être **accompagnée d'une régularisation** payable uniquement **en ligne** égale à la différence entre l'acompte payé par l'entreprise en début d'année et le montant effectivement dû au titre de la TGAP.
Elle doit être **transmise au service des impôts de votre entreprise**.
La déclaration est déposée auprès d'un des organismes suivants dont dépend votre entreprise :
Service des impôts des entreprises (SIE) (le service des impôts des entreprises étrangères (SIEE) est disponible au même lien) :

- Compte fiscal en ligne pour les professionnels (mode EFI)
  Téléservice

Direction des grandes entreprises (DGE) :
Où s'adresser ?
Direction des grandes entreprises (DGE)
La DGE est l'interlocuteur fiscal unique des sociétés dont le chiffre d'affaires ou le total de l'actif brut est au moins égal à 400 millions d'euros.
Par messagerie
dge@dgfip.finances.gouv.fr
Par courrier
8, rue Courtois – 93505 Pantin cedex
Par téléphone
+ 33 1 49 91 15 05
Par télécopie
+33 1 49 91 12 22

Ville de
Palavas-les-Flots
Mairie de Palavas-les-Flots
Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots
Tél. : 04 67 07 73 00